

LES CHAUFFAGES AU MAZOUT NE SONT PAS INTERDITS

Dans de nombreux cas, le remplacement d'un ancien chauffage au mazout par un chauffage moderne reste la solution la plus judicieuse. Dans le canton de Vaud, cela reste possible dans le cadre de la loi sur l'énergie en vigueur.



Pour vous, propriétaire d'un chauffage au mazout, cela signifie que vous pouvez planifier le remplacement de votre chauffage en respectant la législation en vigueur.

Dans le canton de Vaud, vous devez uniquement faire établir un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB).

Il faut toutefois s'attendre à ce que les règles en vigueur soient renforcées à court terme. Si votre chauffage au mazout à plus de 20 ans nous vous recommandons de le remplacer rapidement.



Nous nous ferons un plaisir de vous informer – lors d'un entretien de conseil sans engagement.



Martin Stucky

Planifiez dès maintenant le remplacement de votre chauffage au mazout vieillissant.

**0800 84 80 84 ou
stucky@mazout.ch**



CHAUFFER AU MAZOUT
L'énergie raffinée